



Si pension alimentaire non payé et aucun dvh exercé que faire ?

Par **baroudeuse92**, le **07/01/2016** à **13:28**

Bonjour, rnrnBesoin de conseils svp. rnrnSéparée du père de mon enfant depuis de nombreuses années, nous avons eu un jugement en 2014 accordant dvh classique pour le père, et paiement de la pension alimentaire. Hors le père n'a rien fait de tout cela !!! Sachant qu'il habite à 10 min de chez moi et que notre enfant est toujours scolarisé dans la même école, là où il habite. rnIl ne l'a pas revu depuis au moins 3 ans, n'a payé aucune pension alimentaire. Triste situation !rnEn 2015 il a mis sa société en liquidation et à contacter le jaf pour demander la suppression de la pension alimentaire qui lui a été accordé sachant que lui et sa compagne sont payé par la caf car elle en congés maternité et lui sans travail soit disant. rnJ'ai donc fait appel car je trouve cela inadmissible. Il n'a jamais rien payé, rien exercé, 2 autres enfants avec elle puis un 3 ème en route et notre fille dans tout ça ?rnJ'ai également fait quelques recherches et je me suis rendue compte qu'il avait menti au jugement. Sa compagne a ouvert une société de paille et ils sont partis à l'étranger tous les 4 alors qu'il n'a soit disant pas 1 centime pour vivre. rnQue me conseilleriez vous de faire par rapport à cela ?rnDe plus, cela fait des années que nous souhaitons partir à l'étranger pour meilleur travail, rapprochement de la famille etc... Mais nous hésitons beauuuucoup à ce sujet. rnrnMon avocat ma conseillé de faire appel aux huissiers pour récupérer les pensions alimentaires dues mais pour l'instant ils avaient réussi à bloqué une certaine somme mais cette saisie à finir par échoué car il ya eu des prélèvements, je n'en sais pas plus à ce sujet car il me semblait que la pa était prioritaire. rnVu que le jugement de 2014 n'avait pas été signifié, l'huissier s'en est chargé et le père à fait appel. rnrnCe qui fait que pour l'instant j'ai 2 procédures d'appel. Celle de 2014 et celle de 2015.rnrnQue me conseilleriez vous par rapport à cette situation ?rn-négocier notre départ à l'étranger et renonçant à tout ce qu'il me doit ? rnOu négocier la garde exclusive? telle que je l'avais demandé lors de l'audience du fait de son désintérêt total pour l'enfant... Mais celle ci ne m'avait été accordé car j'avais accepté un

DVH médiatisé alors que je n'étais pas spécialement pour. rn- Laisser les 2 appels et laisser le juge trancher ?rnQuel est le meilleur selon vous ?rnQuoi demander ?rnMerci d'avance pour vos précieux conseils.

Par **baroudeuse92**, le **10/03/2016** à **19:30**

Personne pour me répondre?